
Principes sous-jacents à la stratégie de la dette telle que la conçoit le Canada

Les réactions de la communauté internationale devant le problème de l'endettement n'ont cessé d'évoluer et de s'adapter au cours des années.

Le Canada a participé activement à l'effort international en vue de mettre sur pied une stratégie de gestion du problème de l'endettement. Notre principe directeur a consisté à établir des distinctions entre des pays qui sont parvenus à des stades de développement différents et à élaborer des mécanismes distincts pour tenir compte des difficultés des pays lourdement endettés, et plus particulièrement des pays pauvres.

L'endettement et le développement sont intimement liés. Pour les pays en développement lourdement endettés, le défi consiste à procéder à un ajustement structurel, dans des circonstances souvent difficiles, et à appliquer des politiques économiques et sociales responsables et propres à assurer un développement durable. Il ne faut pas que ces politiques soient perçues comme des obstacles au développement, bien au contraire, puisqu'elles doivent servir à maximiser le potentiel de développement et à accroître le niveau de vie de la population des pays concernés. **Pour être efficace, la stratégie de la dette doit faire partie intégrante de la stratégie économique avec laquelle le pays s'emploie à remettre sur pied son économie, à rétablir sa capacité de croissance et à recouvrer sa solvabilité.**

S'il est vrai que, dans de nombreux cas, l'ampleur de la dette freine la capacité de développement, sa réduction n'entraîne pas automatiquement une reprise du développement. Le plus important, c'est que les ressources financières soient mises au service de la croissance et du développement, et ce, de façon rationnelle et efficace.

- 1) La stratégie de la dette a pour objet d'aider les pays débiteurs à appliquer des mesures qui leur permettent de rétablir la santé de leur économie, de parvenir à un développement durable et de recouvrer leur solvabilité.
- 2) La coopération et la coordination des mesures à l'échelle internationale doivent nous permettre de nous assurer que les politiques mises en oeuvre sont appropriées, que le poids de la dette est réparti entre les débiteurs et les créanciers et que les ressources extérieures appropriées sont, en temps opportun, mises à la disposition de ceux qui en ont besoin.
- 3) L'adoption de politiques basées sur les principes du marché, la constitution d'un environnement favorable à l'investissement local et étranger et le respect de la liberté d'entreprise sont des mesures propres à favoriser la santé économique d'un pays.
- 4) Dans tout pays, la santé économique joue un rôle clé dans le renforcement du régime démocratique, du principe de la légalité et du respect des droits de la personne.
- 5) Les ajustements structurels doivent viser la promotion de la justice sociale et économique, l'élimination des inégalités et la satisfaction des besoins des populations.